



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 septembre 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 785 RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Ce règlement énonce les modalités d'inscription aux services de la bibliothèque, les précisions relatives au prêt de document et de matériel, les informations concernant les postes informatiques, le service Wi-Fi et le service d'impression, de même que le code de conduite et les responsabilités de l'abonné. Également, ce règlement prévoit les orientations quant au développement de la collection et la protection des biens de la bibliothèque.

Ce règlement abroge le règlement 442 sur le même sujet.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 17 septembre 2024

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint